

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER

COMMUNE DE NOYERS SUR CHER

CONSULTATION PUBLIQUE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Relative au projet de réalisation d'un
sur la Commune de NOYERS SUR CHER,
présenté par le Conseil Départemental de Loir et Cher

Prescrite par Arrêté Préfectoral n° 41-2025-05-14-00002
de Monsieur Mathieu FRIMAT
pour le Directeur Départemental des Territoires de Loir et Cher,
par délégation

Ouverte pendant 92 jours consécutifs
du Mardi 10 Juin 2025 au Mardi 9 Septembre 2025

Commissaire Enquêteur Monsieur Roland LESSMEISTER
par Décision n° E 25000014 / 45 du 10 / 02 / 2025
de Monsieur Denis LACASSAGNE
Président Délégué du Tribunal Administratif d'ORLEANS



COMPTE RENDU DE LA 1ère REUNION PUBLIQUE
17 JUIN 2025 à 18h00

**Compte rendu de la 1^{ère} réunion publique
de la Consultation Parallélisée relative à
la Demande d'Autorisation Environnementale "Loi sur l'Eau"
pour la réalisation du giratoire des Martinières à Noyers sur Cher (41)**

- Date et lieu la réunion : 17 juin 2025 - Salle Polyvalente de Noyers sur Cher
- Date du compte rendu du Commissaire Enquêteur : 19 juin 2025
- Etaient présents à cette réunion publique, au titre des autorités, M. Pascal BOULIAC Vice-Président du Conseil Départemental de Loir et Cher en charge des Routes, des Mobilités et de l'Innovation Energétique et Environnementale, M. Philippe SARTORI Maire de la Commune de Noyers sur Cher, M. Jean Jacques LELIEVRE 1^{er} Adjoint de la Commune de Noyers sur Cher, Mme Isabelle BARGE Directrice des Routes et des Mobilités du Conseil Départemental de Loir et Cher et M. Alois CHARPENTIER Directeur Adjoint des Grands Projets du Conseil Départemental de Loir et Cher.

Les techniciens chargés de la préparation de cette réunion et de l'assistance technique pour les réponses au public étaient M. Olivier VICTOURON et M. Gaétan HERNANDEZ du Service des Routes du Conseil Départemental de Loir et Cher.
Ils étaient assistés de M. Mathieu PRUDHOMME de la Société ARTELIA.

- 9 personnes ont assisté à cette réunion publique.

Après l'ouverture de la séance à 18h30 par M. SARTORI, le Commissaire Enquêteur a expliqué et commenté la nouvelle procédure de Consultation Parallélisée et indiqué ses attentes concernant la participation du public.

Olivier VICTOURON en charge du dossier pour le Conseil Départemental, a quant à lui expliqué les caractéristiques du projet dans sa composition, ses impacts et le phasage des travaux.

Il a ensuite répondu aux questions précises qui lui étaient posées.

- Les questions posées ont toutes obtenues une réponse :
 - Quelle sera la durée des travaux ?
 - > 4 mois.
 - La VC19 sera-t-elle condamnée ?
 - > Oui définitivement.
 - La RD976 sera-t-elle déviée pendant les travaux ?
 - > Non, les travaux se feront avec la route ouverte mais en circulation alternée.
 - Le projet engendrera-t-il une augmentation du niveau sonore pour les riverains ?
 - > Au regard des habitations et de leur distance vis-à-vis du carrefour aucune augmentation n'est attendue.
 - Une modification de la vitesse sera-t-elle apportée sur le tronçon de la RD ?
 - > Non sauf à l'approche du rond-point.
 - Quel sera l'aménagement au centre du giratoire ?
 - > Un aménagement paysager à entretenir par la commune en préservant un passage central de 3m sur le giratoire obligatoire pour le passage des transports exceptionnels.
- La réunion s'est achevée à 19h30 faute de questions supplémentaires.